



SEANCE DU  
15 décembre 2025

OBJET DE LA  
DELIBERATION

CESSION DE LA PARCELLE  
AN 1702p A LA SOCIETE «  
DEPAN' FOUR »

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 15 décembre 2025**

Le quinze décembre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 9 décembre 2025 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAU CHRISTOPHE). DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. CABOCHE Cécile. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. HENAU CHRISTOPHE. VANDERSTEEN Pascal. SZYSZKA Jacques.

Absents : MM. THERY Éric. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 15 octobre 2025, le Conseil Municipal a prononcé la désaffectation de la parcelle AN 1702p sise lieu-dit « Le Rautoir » à Dourges pour une contenance de 6 700 m<sup>2</sup> et a autorisé le déclassement de ladite parcelle du Domaine Public Communal et son intégration dans le Domaine Privé Communal.

Il expose ensuite que Monsieur José GONCALVES, représentant de la Société « Dépan' Four » a fait part de son souhait d'acquérir le bien ci-dessus référencé, sis lieu-dit « Le Rautoir » pour une superficie de 6 700 m<sup>2</sup>.

**Monsieur le Maire** propose à l'Assemblée la cession de ladite parcelle en l'état à la société au prix de 132 660,00 €, conformément à l'estimation du Service des Domaines, avec majoration de 10%.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Vu** l'avis du Service des Domaines du 30 octobre 2025,

**Vu** l'avis favorable de Monsieur José GONCALVES sur le prix de la cession,

**Et après en avoir délibéré, par 21 Voix Pour** (*M. FRANCONVILLE Tony. Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). DOUTERLUNGNE Marine. Mmes MIJUIN Peggy. POCLET Dominique. CASSEZ Laëtitia. LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. SZYSZKA Jacques). MM. MARTIN Bernard (Proc. De M. VANDERSTEEN Pascal). SLEZAK Jimmy. Mmes MADAU Graziella. JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José. M. DUMON Michel (Proc. De M. BLONDEAU Nathalie). Mme KACZYNSKI Marianne*), **2 Voix Contre** (*M. RICHARD Frédéric. Mme CABOCHE Cécile*) et **2 Abstentions** (*MM. RUCAR André. GIBOIRE Antoine*).

- **ACCEPTE** la cession de la parcelle cadastrée AN 1702p pour une superficie de 6 700 m<sup>2</sup> au prix de 132 660,00 € au profit de la Société « Dépan' Four » représenté par Monsieur José GONCALVES, 68 ter rue Arthur Lamendin 62710 Courrières ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces afférentes à cette vente, en l'étude de Maître Guillaume THEETEN, notaire à Hénin-Beaumont ;

- **PRECISE** que les frais notariés seront portés à la charge de l'acquéreur ;

- **PRECISE** que la recette correspondante sera constatée au Budget de la Commune

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire,

Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20251215-DELI202514-